

2569
ÉMILE SOLDI

LES ERREURS

— D'UN ÉRUDIT —

LETTRE A M. E. SAGLIO



Bibliothèque Maison de l'Orient



151474

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1879

Paris, le 22 mars 1879.

« Mon père m'a appris... que vous consentez à ajouter mon nom au vôtre à la suite de l'article *Cælatura*... Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de ma plus vive et plus sincère reconnaissance, etc

« E. SOLDI. »

Lettre à M. E. SAGLIO, 29 mai 1878.

— « M. Soldi avait préparé, sous le titre *Cælatura*, un article dont j'ai eu le regret de ne pouvoir pas faire usage. »

(E. SAGLIO, *Dict. des Ant.*, fasc. 6, p. 805, col. 1, note 311).

MONSIEUR,

Dans la brochure que vous venez de publier (1), et dans laquelle vous cherchez à expliquer votre conduite envers moi, vous commencez d'abord par répondre, *sur une question de fond, par une question de forme*. Vous n'expliquez pas pourquoi vous vous êtes servi d'un travail que vous jugiez incomplet, travail que vous ne m'avez pas renvoyé. Sur ces points vous glissez, Monsieur, et vous n'appuyez pas. Soit, passons; aussi bien ces faits n'ont-ils qu'une importance secondaire.

Vous expliquez-vous sur le sujet le plus important, sur la parole que vous n'avez pas tenue, sur cette convention *loyalement exécutée par moi* et non exécutée par vous?

(1) Réponse à un libelle intitulé : « *L'article Cælatura du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* », signé par M. E. Saglio. Paris, librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain. 1879.

Je dis dans ma brochure que vous aviez donné deux fois votre parole d'honneur à mon père, d'ajouter mon nom au vôtre à la fin de l'article *Cælatura*, ce que vous n'aviez pas fait lors de la publication de la première partie du même article. De son côté, mon père s'était engagé à vous faire adresser par moi une lettre qui vous mettrait à couvert contre tout étonnement possible, la seconde partie étant dès lors signée par deux noms pendant que la première n'avait été signée que du vôtre. Cette lettre devait mentionner les modifications que vous auriez faites dans mon travail, vous exprimant ma très-vive reconnaissance de ce qui, au fond, vous le savez bien, n'était de votre part qu'un simple acte de justice. Cette lettre, suivant vos propres expressions, devait vous mettre à l'abri de toute insinuation calomnieuse. — Heureusement vous l'avez imprimée, et je m'empresse de la reproduire aujourd'hui, car j'en avais égaré la copie :

Paris, le 29 mai 1877.

MONSIEUR,

Mon père m'a appris qu'à la suite de la démarche qu'il a faite auprès de vous, vous consentiez à ajouter mon nom au vôtre à la suite de l'article *Cælatura*. Je vous en suis d'autant plus obligé, Monsieur, que je reconnais que c'est vous qui avez de beaucoup la plus grande part dans ce travail : car vous n'avez pas seulement modifié mon manuscrit sous le rapport de la forme ; mais vous l'avez considérablement augmenté par l'addition d'un nombre considérable d'excellentes observations et de citations, qui montrent une érudition à laquelle je suis loin de pouvoir prétendre. Votre obligeance, Monsieur, me servira d'encouragement : je suis plus habitué à manier l'outil que la plume, et je puiserai dans les divers articles que vous avez faits dans le *Dictionnaire des Antiquités* une instruction qui,

j'en suis convaincu, me sera d'une grande utilité dans mes études archéologiques.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de ma plus vive et plus sincère reconnaissance, et croire à mes sentiments les plus dévoués.

ÉMILE SOLDI.

Une fois en possession de ce document, non-seulement vous n'avez pas tenu votre parole, vous n'avez pas ajouté *mon nom au vôtre*, mais, dans une note au bas de la page de votre Dictionnaire, vous déclarez n'avoir pu faire usage de mon travail (1).

C'est alors que j'ai dû établir dans ma préface que, contrairement à votre affirmation, vous aviez profité de mon article dans une large mesure; vous étiez tenu d'y répondre et vous l'avez fait, — mais de quelle façon?

Vous dites que mon père vous a seulement demandé de rappeler mon nom à la fin de l'article. Parfaitement, Monsieur, A LA FIN DE L'ARTICLE *et non pas dans les notes*: « Mon père m'a appris qu'à la suite de la démarche qu'il a faite auprès de vous, vous consentez à ajouter *mon nom au vôtre* à la suite de l'article *Cælatura*. » Est-ce que ce n'est pas clair? L'équivoque est-elle possible? *Avez-vous mis mon nom à la suite de l'article, comme vous l'avez promis? Votre nom a toujours été seul*, Monsieur, au commencement comme à la fin du travail.

Vous déclarez vous-même que la lettre que je vous ai écrite de confiance était des plus convenables, j'ajouterai de ma propre part, très-flatteuse pour vous; aussi êtes-vous heureux de pouvoir l'imprimer, et, comme réponse à votre promesse et à cette lettre, vous insérez dans le Dictionnaire cette note de deux lignes que vous n'osez même pas imprimer dans les quatorze pages de votre réponse;

(1) Voir l'épigraphe de cette brochure.

vous cherchez seulement à l'excuser en déclarant qu'elle a paru très-convenable à un des honorables éditeurs du Dictionnaire!!! Vous aviez donc perdu mon adresse?

Ce sont ces deux lignes qui m'ont indigné, moi et tous mes amis, et m'ont obligé de faire ce qu'aurait fait tout honnête homme ayant travaillé consciencieusement. J'ai dû démontrer la vérité.

J'aime si peu la polémique, que, sans cette insulte publique et gratuite, je vous aurais laissé tout le fruit de mon travail, et le peu de gloire que vous pourriez en récolter.

Penseriez-vous faire croire à quelqu'un que mon père vous a demandé, *comme une grâce*, d'ajouter cette note où vous regrettez de n'avoir pu faire usage d'un article préparé par moi, etc.? Est-ce que vous pensez que c'est pour cela que je vous ai témoigné, *malheureusement*, d'avance et en toute confiance « ma plus vive et sincère reconnaissance » avec une naïveté vraiment déplorable?

Vous attendiez une lettre qui vous mît « désormais à l'abri de toute insinuation calomnieuse ». Ne trouvez-vous pas que ma lettre vous met à l'abri quand j'écris: *Je vous suis d'autant plus obligé*, Monsieur (d'ajouter mon nom au vôtre, — ligne précédente), *que je reconnais que c'est vous qui avez de beaucoup la plus grande part à ce travail,* » etc.? Pouvais-je vous laisser un rôle plus beau, pouvais-je mieux remplir notre contrat?

Vous dites que mon père affirme aujourd'hui que vous aviez promis davantage : CELA N'EST PAS, et la preuve, c'est la lettre si nette, si loyale, que je vous ai adressée de confiance.

« Pourquoi aviez-vous adressé d'avance une lettre si avantageuse, si flatteuse à M. Saglio? » Telle est la demande que l'on me fait de tous côtés avec étonnement.

Parce que je croyais à vos promesses, parce que, m'étant plaint à des amis de ce que vous aviez signé seul la première partie parue de l'article, je comprenais qu'une transaction était nécessaire pour que la deuxième partie pût porter cette fois mon nom à côté du vôtre; il fallait

que vous pussiez montrer une lettre qui, comme vous l'avez écrit, « *vous mît à l'abri de toute insinuation calomnieuse* ». — « Mais, me dit-on, on n'écrit des lettres pareilles que quand on a un acte équivalent de l'autre partie, ou que l'autre partie a déjà rempli ses promesses : donnant, donnant. » C'est juste, je le vois maintenant, mais, encore une fois, j'avais confiance dans cette promesse, *que vous avouez avoir faite* : « Je dis oui, » écrivez-vous (1), mais plus loin, il est vrai, vous cherchez à établir une équivoque, en disant que vous n'avez pas donné votre parole d'honneur (2). Je ne comprends pas la différence qu'il y a entre le *oui* d'un galant homme et sa parole d'honneur.

D'ailleurs, cette lettre, Monsieur, me l'avez-vous renvoyée, *de même que vous deviez le faire de l'article, le jour où vous ne l'avez pas trouvé bon? Cependant vous en êtes-vous plaint alors? Et la lettre, ne l'avez-vous pas montrée à tous? Ne l'avez-vous pas imprimée?* Eh bien, quand on demande une lettre pour être à l'abri de toute insinuation calomnieuse, *lorsqu'on promet en revanche de mettre le nom de la personne qui l'a écrite à côté du sien*, qu'on reçoit cette lettre et qu'on l'accepte, qu'on la montre à tous, qu'on l'imprime; et qu'en réponse, non-seulement on ne tient pas sa promesse, mais lorsqu'on imprime une note qui dit clairement : « M. Soldi m'a demandé de rappeler son nom, je le fais volontiers, il a fait un mauvais article »; toute cette manière d'agir en réponse à la confiance que j'avais dans votre promesse, *constitue un acte que vous voudrez bien qualifier vous-même.*

Voilà pourquoi, Monsieur, vous me permettez de trouver que votre brochure ne répond en aucune façon au point essentiel de notre différend, ne justifie en rien la note que personne ne vous obligeait d'insérer dans un Dictionnaire, et que, si vous vous trouviez à ma place, vous n'hésiteriez pas, dans votre style coloré, d'appeler « injurieuse et diffamatoire ».

(1) Réponse à un libellé, p. 13.

(2) *Ibid.* p. 13.

Toute votre réponse, Monsieur, n'est autre chose que l'amplification de cette note désobligeante, dans laquelle mon incompetence se trouvait *si délicatement* affirmée, pendant que dans votre brochure vous vous croyez le droit de dire, d'imprimer et de distribuer à tout Paris votre opinion rigoureusement personnelle, en déclarant, avec une sorte de « stupeur », que j'étais « D'UNE INAPTITUDE (1) ET D'UNE LÉGERETÉ DESESPÉRANTES ».

Pour justifier cet arrêt, qui peut-être ne sera pas sans appel, vous vous servez d'un procédé inconnu jusqu'à ce jour dans les querelles de propriété littéraire. Vous citez une dizaine de fautes d'orthographe (!) commises dans mon BROUILLON, et quelques erreurs portant sur des points tellement élémentaires et connus, sur quelques phrases traduites de l'allemand, comme vous le savez très bien, qu'il est presque comique de voir relever ces fautes aussi sérieusement par une personnalité aussi grave et aussi bien placée que la vôtre.

Né croyez-vous pas, Monsieur, que votre discussion sur les fautes d'orthographe d'un brouillon peut paraître mesquine, surtout à propos d'un article « ébauché », *non imprimé, non votre propriété*, d'un travail confié à un galant homme? Cette discussion, cette publication ne répond à aucune attaque du même genre, et, ni *moralement*, ni *légalement*, vous n'aviez le droit d'y avoir recours.

Pas plus tard qu'hier, j'ai trouvé dans le journal que je reçois (2), dans le *Compte-rendu du tribunal civil de la Seine*, la condamnation d'un créancier, qui, fort d'un jugement lui donnant droit à la saisie et à la vente de l'atelier d'un peintre, son débiteur, avait voulu vendre tout ce que l'atelier contenait, et qui en droit semblait lui appartenir.

Un des tableaux étant inachevé « M. L. H., démontra « qu'une œuvre inachevée échappait à la main de la jus-

(1) Vous avez pourtant gracieusement fait mon éloge dans la note 144 ainsi conçue : « Observation de M. Émile Soldi, sculpteur et graveur d'autant de savoir que de talent, etc. » — Quelle métamorphose subite!

(2) *Le XIX^e Siècle* du 20 mars 1879, Tribunal civil de la Seine.

« tice. Ce serait abaisser le culte du beau que de mettre aux
« enchères une esquisse encore tout informe; *ce serait*
« *attenter à l'honneur professionnel d'un homme et com-*
« *promettre son avenir aux yeux des gens de goût; ce*
« *serait vendre sa pensée avant qu'il ait consenti à la*
« *produire au jour. Et le peintre assimilait le tableau*
« *inachevé à un manuscrit inédit, etc. ».*

Parmi les considérants du jugement, écoutez ceci :

« *Attendu* qu'il est établi et d'ailleurs non contesté que
« ce tableau est en cours d'exécution ;

« *Attendu* qu'un tableau inachevé, en cours d'exécution,
« n'est qu'une manifestation incomplète et non définie
« de la pensée de son auteur, et *peut être assimilé à un*
« *manuscrit qui n'aurait pas été publié, etc. »*

Eh bien, Monsieur, en prenant texte de ce jugement, ne pourrais-je pas dire : *vous avez attenté deux fois à mon honneur professionnel*, et cherché à *compromettre mon avenir* aux yeux des gens de science ? La première fois, quand, en réponse à ma lettre qui impliquait *convention* acceptée de votre part, *vous avez imprimé une note insultante* pour le travail, *sans mettre mon nom auprès du vôtre*, contrairement à cette convention.

La seconde fois, quand vous avez signalé dans *mon brouillon qui vous avait été confié*, quand vous avez *imprimé* sans mon consentement des lambeaux de phrases décousus, LESQUELS N'ONT AUCUN RAPPORT AVEC LA DISCUSSION *qui a lieu entre nous, qui ne font pas partie des parallèles* que j'ai donnés dans ma brochure, morceaux de phrases choisis dans un manuscrit inédit « inachevé ». Vous avez rendu publique ma pensée avant que j'aie consenti à la produire au jour; *ce n'est pas même l'ensemble* du tableau, ou la forme générale de mon manuscrit que vous vous êtes cru en droit de rendre publics sans mon consentement, mais vous avez *détaché les phrases les moins écrites, les paragraphes non complétés, des traductions non vérifiées; vous les avez mal copiés, altérés,*

écourtés, imprimés sans que je vous aie attaqué sur un seul sujet semblable. Toutes ces choses, vous n'aviez le droit *ni moral, ni légal* de les faire.

Que penseriez-vous si, à la suite d'un différend sur la rédaction du *Dictionnaire*, votre éditeur cherchait à montrer votre *inaptitude* au public, en faisant imprimer les fautes d'orthographe de vos manuscrits confiés à sa délicatesse, avant la correction des épreuves?

Les deux seules erreurs sérieuses que vous signalez sont, vous le dites vous-même, tirées d'auteurs allemands; vous savez bien que je ne connais pas la langue allemande, et je vous ai dit plusieurs fois que toutes ces traductions non faites par un archéologue, ainsi que les citations, étaient à compléter et vérifier avec soin, par mon père, d'après les auteurs mêmes.

Vous déclarez que, d'après les conventions, vous deviez me renvoyer mon article ébauché, c'est vous qui l'appellez ainsi, pour que j'en fisse, après avoir reçu vos observations (celles du directeur du *Dictionnaire*), une rédaction définitive.

Or, comment se fait-il que, malgré vos propres paroles, vous croyiez devoir signaler des erreurs dans un travail non définitif, loin d'être bon à tirer, dans lequel il se trouve une quantité de citations indiquées, mais non complètement transcrites, avec les indications bibliographiques *en blanc*, comme vous le constatez vous-même?

Je n'irai pas chercher dans votre article *imprimé* les fautes qu'il est impossible d'éviter malgré les révisions et les corrections multipliées. Je ne prendrai pas les allures divertissantes d'un pédagogue. Seulement, dans votre « Réponse à un libelle », permettez-moi de vous signaler, à propos des *erreurs que j'ai écrites, les erreurs que vous imprimez* (1).

1° Vous demandez pourquoi j'ai donné à la Minerve troyenne l'épithète de *prédatrice*? Mais tout simplement parce qu'un nommé Homère a donné à la Minerve

(1) Réponse à un libelle, pages 5, 6 et 7.

troyenne l'épithète de *prédatrice*, lorsque Hector parle en ces termes : « Mais toi, ma mère, rassemble les vénérables Troyennes; allez, avec des parfums, au temple de « Minerve *prédatrice*; offre à la déesse le voile le plus « précieux, etc. »

(Homère, *Iliade*, chant vi.)

Ce passage est transcrit exactement de la traduction de l'*Iliade* (p. 86, 4^e ligne), par M. Giguet, la dernière parue chez MM. HACHETTE et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, la librairie classique la meilleure qui existe au monde, celle qui édite votre *Dictionnaire*.

2^e Vous ne paraissez pas comprendre et vous copiez inexactement le passage où je dis que le « travail consistant à plaquer une mince feuille d'or sur du bois et à la *river* par des clous, s'appelait *Empæstik* ». Vous imprimez « consistant à plaquer une mince feuille d'or sur du bois et à la *fixer* (au lieu de la *river*) avec des clous s'appelait *empæstick*. » P. 40 du brouillon; vous oubliez que ce dernier commence par une majuscule et est souligné. Voici ce que dit Marquardt à ce sujet : « Le travail d'incrustation, doublure, placage, « c'est la *Empæstik* (Ἐμπαεστική). »

3^e Vous ne paraissez pas comprendre et vous copiez inexactement le passage où je décris une gravure, que vous n'avez pas donnée : « Chaque forme du travail, ai-je écrit, page 40 du brouillon, portait un nom spécial..... « Cette « plaque contenant huit reliefs repoussés était appelée « *Sphyrelaton* » (travaillé au marteau).

Voici comme vous copiez et imprimez : « Cette plaque « contenant huit reliefs repoussés s'appelait *sphyrelator* » (*sic*)..... »

Ainsi, dans une seule phrase que vous copiez, vous changez : *était* en *s'*, *appelée* en *appelait*, vous retirez le grand *S* à *Sphyrelaton*, et le souligné du brouillon ne compte plus, car vos italiques sont seulement des remarques. Quant à *l'n* de ce mot que vous copiez en *r*, je demande à voir le manuscrit. Pour la définition du terme,

voici ce que dit Marquardt à ce sujet : « Le travail en « creux, ou repoussé, est Σφυρήλατον. »

4° Vous imprimez sans préambule : « L'électrum était un amalgame phénicien », et vous oubliez la note dont j'accompagne cette phrase, qui devait être complétée. Cette note est ainsi conçue : « Voir la savante dissertation de M. de Linas à ce sujet : *Les origines de l'Orfèvrerie cloisonnée*, page 140. »

Dans cet ouvrage vous pourrez apprendre qu'il y a deux sortes d'électrum : 1° l'alliage d'or et d'argent qui n'a été connu qu'à l'ère chrétienne, et 2°, à l'époque d'Homère, dont je parle (voir six lignes plus haut dans le brouillon), les bijoux, colliers, etc., comme celui du Louvre, de fabrication phénicienne, où l'ambre, l'ivoire, les verres colorés et agatisés se trouvent diversement combinés.

Je vous signale encore, pour édifier votre religion à ce sujet, la note sur l'électrum à la fin du même livre, où vous trouverez l'accord établi entre M. Rossignol et M. de Linas à propos de la date où l'alliage d'or et d'argent a été en usage.

5° A propos de Mentor, vous dites que mon brouillon lui attribue deux statues qu'il n'a pas faites; mais vous avez bien vu, avec la plus grande facilité, que ce n'est qu'une erreur de copie, puisque la phrase, que vous n'avez pas donnée, commence ainsi : « Plîne, parmi ces chefs-d'œuvre, cite..... » Vous donnez la seule qualité d'orfèvre à Mentor, qui était aussi sculpteur, et j'ai mentionné dans mon brouillon, page 51, que Varron possédait de lui une statue d'airain.

6° Vous dites que *j'écris mal les titres!* et vous vous trompez page 4 de votre réponse de genre et d'orthographe dans trois titres sur les neuf que vous donnez; exemple :

Michaëlis. — *Das Corsinische Silbergefäss*,
lequel se transforme dans votre liste de cette manière :

Michaëlis. — *Die Corsinische Silbergefäss*.

7° Vous dites gravement que j'ai écrit Mackart pour Marquardt, et dans votre réponse vous imprimez, dans

cette même liste de livres, une erreur similaire, vous mettez un k pour un ch.

Au lieu de :

Semper. — *Der Stil in den Teknischen und Tektonischen Künsten*,

vous deviez mettre :

Semper. — *Der Stil in den Technischen und Tektonischen Künsten*.

Enfin, le seul ouvrage français dont vous pensez donner le titre exact est aussi légèrement incomplet; pour :

De Linas. — *Les Origines de l'Orfèvrerie cloisonnée*, vous imprimez :

De Linas. — *Origines de l'Orfèvrerie cloisonnée*.

8° Vous ne comprenez pas, vous demandez pourquoi, dans une traduction mot à mot, de Gerhard à propos de l'intérieur d'un atelier de fondeur d'airain, des têtes, des masques et des tablettes peintes (ou des bas-reliefs) « *sont peut-être des modèles* ». Mais tout simplement parce qu'il est naturel que dans un atelier il y ait eu, comme il y en a encore actuellement, des modèles de tout genre que l'on peut avoir à reproduire en bronze.

Vous ne donnez pas la traduction telle quelle. Vous vous contentez d'en faire des commentaires et vous dites : « Tout près de l'échafaud, on voit... des marteaux... une « longue scie droite, les modèles d'un pied et d'une main, « et, près du fourneau, sont suspendus une paire de « cornes, des têtes ou des masques et des tablettes peintes « avec des branches de feuillage; ce sont peut-être des « objets d'offrande, car le fourneau de l'atelier était comme le foyer de la maison, un lieu sacré. »

Que penseriez-vous, Monsieur, si, dans mille ans, vous lisiez dans un Dictionnaire des Antiquités françaises et italiennes, à propos d'une gravure représentant l'atelier d'un mouleur ou d'un fondeur : « On voit suspendus « sur les murs, à côté de pieds, de mains, de scies et de « marteaux, une tête de *Mater dolorosa*; une figure

« d'Apollon *Sauroctone*, la tête d'un serpent cambodgien
« et un bénitier renaissance »; et que notre archéologue à
venir ajoute : « ce sont peut-être des objets d'offrande,
« car la sébile du mouleur ou le fourneau de l'atelier était
« comme le foyer de la maison, un lieu sacré ! »

9° Quant à la quantité des pages de votre article, vous met-
tez en compte dans le texte, *les cinquante-huit gravures !!!*
Vous comptez aussi les dissertations sur ces gravures,
dissertations que je vous ai faites le plus souvent de vive
voix, soit quand j'ai choisi chez vous, dans vos albums,
les gravures à reproduire, soit quand nous sommes allés
ensemble dans les salles du Louvre prendre les numéros
des objets à faire graver.

10° Vous dites que la liste des artistes ciseleurs de mon
article n'est que la longue nomenclature qui se trouve
dans l'ouvrage de Brunn. Je regrette, Monsieur, d'avoir à
vous dire qu'il n'en est rien, *la liste n'en est pas du tout la*
même. Parfois, *je combats les assertions de Brunn*, comme
dans ce passage :

« Quant à la collaboration de ces deux artistes, Calli-
« crate et Myrmikidès, au fameux attelage, nous ne som-
« mes pas de l'avis de Brunn; nous ne la croyons ni
« utile, ni vraisemblable; seulement, la réputation de ces
« deux ciseleurs s'étant basée sur des travaux microscopi-
« ques, on a pris l'habitude de les nommer ensemble. »
Page 89 du brouillon.

11° Vous me reprochez d'avoir écrit Dédale pour Délas de
Phrygie ! Est-ce que la copie que vous m'avez envoyée
n'est pas conforme au manuscrit que vous détenez ? Car,
dans celui-ci, Dédale a été *corrigé*, et dessus il est écrit Delas.
Il est assez curieux que vous vous trompiez vous-même à
ce propos dans votre article, où vous imprimez : *Delias*
pour *Delas* !

12° Vous demandez ce que c'est que les scolies de
Dionys, écrit en place des scolies sur Dionysos ? Vous
oubliez la note placée au bas du brouillon, note parfaitement
juste qui ne laisse pas subsister la moindre équivoque.

Mais, dans cette même phrase, où vous trouvez des rapprochements que je n'ai jamais voulu y mettre, si vous vouliez chercher si loin, vous auriez dû voir que Myrmikidès doit être écrit Myrmécidès. Vous demandez pourquoi j'ai écrit que ce nom de Myrmikidès signifie sculpteur de fourmis? D'abord Brunn lui-même le dit : Myrmikidès (der Ameisenbildner) ce qui ne peut se traduire que par « sculpteur de fourmis », et Chassang vous le prouvera dans son *Dictionnaire grec-français*. C'est le cas de dire que vous cherchez bien la petite bête.

13° Vous oubliez de dire qu'une partie des fautes que vous signalez sont généralement *des erreurs de copistes écrivant sous ma dictée*, comme vous avez pu vous en apercevoir par *les écritures différentes* de mon manuscrit.

14° Vous oubliez de faire connaître au lecteur la lettre, les dix lignes de mon père à laquelle vous répondez.

15° Vous oubliez d'insérer les deux lignes qui me concernent, de montrer la façon dont vous avez tenu votre promesse, d'insérer la note que votre éditeur a trouvée si *convenable* et vous si utile.

16° Enfin, en dernier lieu, *vous oubliez de donner le nom de l'éditeur chez lequel l'on peut se procurer la préface à laquelle vous répondez* (1)! nom que l'on me demande tous les jours et que je ne pourrai donner aux abonnés du Dictionnaire et aux milliers de personnes à qui vous avez envoyé votre brochure. — Quelle-prudence!

Ainsi, dans les quatre pages où vous me donnez une leçon d'érudition et d'infailibilité, vous avez commis justement à propos des erreurs que vous me reprochez :

6 fautes d'érudition,

3 copies inexactes des titres des ouvrages allemands et français que vous mentionnez,

2 copies inexactes de deux phrases de mon *brouillon* sur lesquelles phrases vous vous acharnez,

(1) *L'Article Cælatura du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, signé par M. E. Saglio. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

- 2 fautes d'orthographe dans les noms,
- 1 allégation inexacte sur mon manuscrit,
- 1 allégation très exagérée sur le volume de votre texte,
- 4 omissions importantes au point de vue de notre discussion.

Permettez-moi de vous rappeler que toutes ces fautes sont dans la brochure *imprimée* à propos de mon brouillon *non imprimé*, tandis que vous n'avez pas trouvé une seule faute dans la préface imprimée à laquelle vous répondez.

Qu'est-ce que vous penseriez, Monsieur, si, suivant votre système, où vous me reprochez d'avoir écrit Iliade avec deux *l*, Eschille pour Eschyle ! je vous disais que vous écriviez « soizante » pour soixante, et si, imprimant votre note de cette façon : « M. Soldi avait préparé, sous le titre *Cœlatura*, un article dont j'ai eu le regret de ne pouvoir *pas (sic)* faire usage », je concluais de cette légère lourdeur de style que vous ne savez pas le français ?

Non, Monsieur, je ne chercherai pas comme, vous le feriez peut-être à ma place, à vous ridiculiser, à vous incriminer de toutes ces fautes, ces erreurs, ces oublis ; j'aime mieux déclarer que les inexactitudes que j'ai relevées ne doivent empêcher personne de vous considérer comme un homme fort savant, fort érudit et généralement fort poli. Des erreurs dans les travaux archéologiques, même des plus savants ; *comme les vôtres*, et des moins érudits, *comme les miens*, on en a imprimé tellement, que vous n'auriez pas besoin d'en chercher jusque *dans la copie des brouillons que l'on vous confie*, pour en faire un volume des plus curieux. Et, comme vous paraissez exceptionnellement doué pour ce travail, je vous cède volontiers l'idée d'un ouvrage de ce genre que vous pourrez appeler : *les Erreurs des Érudits*.

A qui pensez-vous faire croire que dans un brouillon de 130 pages, où se trouvent plus de 1,000 citations, traductions et termes techniques, non revues et corrigées, il n'y a que les 16 fautes que vous avez signalées ? Aussitôt que j'ai lu mon travail, après deux années d'oubli, j'en ai

trouvé des quantités. C'est-à-dire que, si vous voulez bien chercher, en relevant seulement une erreur par page, nous pourrons éterniser cette charmante polémique, si cela peut vous être agréable.

En dernier lieu, dans votre réponse, vous m'opposez votre vie entière et vos travaux. Je ne doute ni de l'honorabilité de l'une ni de la valeur des autres ; mais avouez, *au moins*, Monsieur, que votre façon d'agir vis-à-vis de moi pourrait paraître, suivant l'expression dont vous avez cru devoir vous servir à mon égard, « d'une légèreté désespérante ».

Recevez, Monsieur, mes civilités.

ÉMILE SOLDI.